

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Objet :

Remboursement EPI  
Agent communal

N° : D - 2024 - 09 - 09 - 10

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Envoyé en préfecture le 11/09/2024  
Reçu en préfecture le 11/09/2024  
Publié le **13 SEP. 2024**  
ID : 034-213401359-20240909-D2024\_09\_09\_010-DE

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT.

**Procurations** : M. Claude VIDAL à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Jean-François GUIBBERT, M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, Mme Agnès TOMASO à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Laure GIMENO à M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Françoise CRASSOUS.

**Secrétaire de séance** : M. René COUSIN

**Début de séance** : 18H30

Monsieur le Maire informe le conseil que [REDACTED], agent technique faisant fonction d'ATSEM à l'école maternelle intervient également au niveau de l'encadrement des élèves au restaurant scolaire.

Le bruit généré par les 200 enfants fréquentant le restaurant scolaire lui créé des problèmes de surdité, l'obligeant à porter des bouchons d'oreilles réalisés sur mesure et prescrits par un spécialiste de la Clinique Causse de Colombiers.

Ces bouchons, d'un montant de 136 € TTC ne sont pas remboursés par la sécurité sociale ou sa complémentaire santé.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre en charge cette dépense et demande au conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

APPROUVE, par 22 voix pour dont 7 procurations et 0 voix contre la proposition de M. le Maire et dit que la somme de 136 € sera versée à [REDACTED].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **11 SEP. 2024**  
Et publication ou notification  
Du  
Le Maire : **13 SEP. 2024**



René COUSIN



Jean-François GUIBBERT